3 décembre 2002 **02.171** 

## Motion du groupe PopEcoSol

## Imposition des personnes morales

## Compte tenu:

- 1. des difficultés financières grandissantes dans lesquelles se trouvent nombre de communes de notre canton:
- 2. des disparités importantes qui subsistent entre communes malgré la péréquation financière instaurée récemment;
- 3. des aléas de l'économie d'aujourd'hui qui peuvent, du jour au lendemain, provoquer la disparition d'entreprises importantes, voire de secteurs entiers de notre économie,

nous nous devons de réagir afin de promouvoir un canton solidaire et économiquement harmonieux.

Dans ce but, nous prions le Conseil d'Etat d'étudier et de soumettre au Grand Conseil dans les meilleurs délais un projet de cantonalisation de l'imposition communale des personnes morales et de redistribution équitable de ces rentrées fiscales entre toutes les communes du canton, selon le principe de la péréquation financière déjà en vigueur.

Signataires: Patrick Erard, F. Bonnet, G. Hirschy, M. Ebel, D. Perdrizat, F. Staehli, J. Kuhn-Rognon, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, M. Droguett, J.-P. Veya et H. Jenni.